



ASA de LEDENON

Règlement Particulier (03/09/18)

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LEDENON ORGANISE :

Nom du Meeting :	TROPHEE VEHICULE HISTORIQUE LEDENON		
Nom du Circuit :	CIRCUIT DE LEDENON		
Date du meeting :	Samedi 22 septembre 2018	Nombre de jour : 1	
Permis d'Organiser :	N ° 620	Date : 27/08/2018	
Visa du Comité :	N °	Date :	
Epreuve :	COURSE CIRCUIT REGIONALE		

Tous les points non prévus à ce règlement particulier relève du règlement standard des circuits asphaltés, des présents règlements particuliers des courses concernées, des additifs publiés par le comité d'organisation, sous approbation de la FFSA avant diffusion.

Art. 1P - ORGANISATION

1.1P – OFFICIELS

Directeur de Course :	Myriam VINCENT	N° licence	1527 / 0712
Collège Commissaires Sportif :			
Président du collège	Sylvie KRZYZANOWSKI	N° licence	22005 / 1614
Membre collège	Marie-Laure ALAIN	N° licence	228679 / 0706
Membre collège	Régis DUFRESNE	N° licence	2484 / 0706
Chronométrateur :	Alain BOURDARIAS	N° licence	5236 / 1438
Commissaire Délégué à la Sécurité :	Jérôme PIOCELLE	N° licence	257504 / 0812
Commissaires techniques	Stephen VIALLET	N° licence	239603 / 0812
Médecin Chef :	Ezzedine THOUABTIA	N° licence	58497 / 0812
Responsable des commissaires de Piste	Yvon CALVET	N° licence	5534 / 0812

Ambulances : mise en place de 3 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? oui

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs

Nombre de poste de commissaires : 15

Commissaires : mise en place de 30 commissaires de piste

Nombre et type d'extincteur par poste : 2 eaux en 9L / 2 poudres en 9kg

1.2P - HORAIRES (En annexe)

1.2P - VERIFICATIONS

Tous les pilotes devront se présenter aux vérifications techniques et administratives avec leur licence. Au plus tard 3 heures avant le début du briefing, chaque concurrent devra avoir remis à l'organisation le document d'engagement à l'épreuve.

Art. 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des circuits.

Art. 3P – CONCURENTS ET PILOTES

Tous les pilotes devront être détenteur d'une licence nationale ou régionale concurrent conducteur auto en cours de validité et émise par la FFSA ou d'un Titre de Participation Régional Circuit.
Seules les licences ou les titres de participation délivrés par la FFSA peuvent être acceptés.

Art. 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

HTCC : Historique Tourisme Champion Car

AVENIRCUP : Sport prototype **de moins de** 1600 cc et avant 1990

Plateaux de démonstration : Berlines / GT

Art. 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Ledenon bénéficie d'une Licence de Parcours Grade 3, valable jusqu'au 30/04/2019.
Le Circuit de Ledenon sera obligatoirement parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Longueur du Circuit :	3 156 m
Pôle Position :	A gauche départ lancé / A droite départ arrêté
Nombre de véhicules admis aux essais :	Berlines, tourisme et GT : essais 55 - Course : 46 Proto de - 2000cc : essais 44 - Course : 37
Panneau officiel d'affichage :	Sous le Restaurant « Le Scratch » du circuit
Briefing des conducteurs :	Salle de Briefing : Module Sportif face au paddock
Parc fermé :	Côté pré-grille après les boxes

Les concurrents devront se conformer strictement à la réglementation du parc Concurrent tel que défini à l'art. 6.5 du règlement standard.

6.2.7P – ROUTE DE COURSE

Les véhicules pouvant constituer un danger pour les autres pilotes devront être dégagés le plus rapidement possible de la zone critique par les commissaires ou le service de dépannage personnel du Circuit de Ledenon. Ceux-ci ne pourront être rendus responsables des dégâts éventuellement causés à ces véhicules lors de leur évacuation.

6.3P – ZONE DES STANDS

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 Km/h. Pour toute infraction, voir réglementation des circuits.

6.5P – PARC CONCURENTS - PADDOCK

Les horaires d'ouverture du circuit sont le jeudi à partir de 16h00.

L'accès étant autorisé à des personnes accréditées, la Direction du Circuit, les Organisateurs et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

6.5.1.3P – Généralités

Les concurrents devront se conformer au règlement de police du circuit (Règlement Intérieur affiché au secrétariat) et notamment l'utilisation des sanitaires, des prises de courant ou d'eau, la circulation dans le parc, le respect des riverains pour ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites.

Dès la fin des vérifications techniques, toute voiture vérifiée ne peut quitter les installations du circuit sans un accord exprès du Directeur de course.

ART. 9 – CLASSEMENTS

Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

ART. 10p – PRIX

Des coupes seront offertes aux 3 premiers Pilotes de chaque course. Ne pourront prétendre aux prix que les Conducteurs présents à la remise de prix qui aura lieu 5' après l'affichage des résultats des courses.